



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2026**

MAIRIE DE LA CHAPELLE D'ALIGNÉ
25 Rue du Maine 72300 LA CHAPELLE D'ALIGNÉ

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Robert Tribondeau, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Nbres de conseillers élus : 19	Nbres de conseillers pré- sents : 19	Nbres de conseillers ab- sents : 0	Nbres de conseillers vo- tants : 19
Membres présents :	Anne-Charlotte Aubel, Magali Prezelin, Guillaume Tireau, Nadège Desble, Loic Chevreuil, Mélanie Benoist, Emmanuel Rocheteau, Eliane Langlais, Christian Jaries, Hubert Collin, Daniel Pinson, Elyse-Pierre Dubreuil, Karen Cottreau, Jérôme Hullin, Sébastien Moreau, Mathieu Bouvet, Vera Lossev, Angélique Raveneau, Juliette Crépin		
Membres absents avec Pouvoirs :		Donne procuration à	
		Donne procuration à	
		Donne procuration à	
		Donne procuration à	
Membres absents sans Pouvoirs :			
Secrétaire de Séance :	Juliette Crépin		

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2- Election du Maire
- 3- Détermination du nombre d'adjoints
- 4- Election des adjoints
- 5- Délégations du conseil municipal au Maire (*report car oubli*)
- 6- Lecture de la charte de l'élu local
- 7- Fixation des indemnités des élus
- 8- Mise en place des commissions

OUVERTURE DE SEANCE : 20h00

Approbation du Procès-verbal du : 2 mars 2026

Sans réserve Avec réserve :

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe DESLANDES, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Juliette Crépin a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Madame Eliane Langlais, doyenne en âge des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT), jusqu'à l'élection du maire.

Le conseil municipal a désigné 2 assesseurs; Madame Angélique Raveneau et Madame Desble Nadège

DELIBERATION N°36-2026 ELECTION DU MAIRE

Le quorum étant atteint, le président de séance ouvre la séance et rappelle les modalités d'élection du Maire conformément aux dispositions légales en vigueur.

1. Élection du Maire

Le président de séance propose de procéder à l'élection du Maire.

- Candidats proposés : AUBEL Anne-Charlotte
- Mode de scrutin : Bulletin secret
-

Résultat du scrutin :

- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Nombre de votes pour chaque candidat : 19

Déclaration du président de séance :

Madame Anne-Charlotte AUBEL est élue Maire de la commune de LA CHAPELLE D'ALIGNÉ

2. Pouvoirs pour formalités

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire élu pour effectuer toutes les formalités légales et administratives nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION N°37-2026 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Le maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de LA CHAPELLE D'ALIGNÉ un effectif maximum de 5 adjoints.

Il vous est proposé la création de 4 postes d'adjoints.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 19 voix pour, 0 abstentions, et 0 voix contre (ou à l'unanimité des membres présents), la création de 4 postes d'adjoints au Maire.

DELIBERATION N°38-2026 : ELECTION DES ADJOINTS

Vu :

le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-7-2 ;

la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire ;

Considérant :

Qu'il convient de procéder à l'élection des adjoints au maire, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

Déroulement du scrutin :

Le Conseil municipal a procédé à l'élection des adjoints au maire.

Une seule liste de candidats a été déposée :

Liste conduite par : PREZELIN Magali

Composition de la liste :

Prezelin Magali, Tireau Guillaume, Desble Nadège, Chevreuil Loïc

Résultats du vote :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

Liste Prezelin Magali : 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Proclamation des résultats : La liste de Madame Prezelin Magali est élue à l'unanimité

La liste ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire :

1er adjoint : PREZELIN Magali

2ème adjoint : TIREAU GUILLAUME

3ème adjoint : DESBLE NADEGE

4ème adjoint : CHEVREUIL Loïc

Les intéressés ont déclaré accepter leurs fonctions.

• REPORT DU POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Madame le Maire a procédé à la lecture de la charte de l'élue local.

Il est précisé que chaque élue a pris connaissance de cette charte, l'a signée, et qu'un exemplaire lui a été remis sous format dématérialisé. La charte est également tenue à disposition en mairie pour consultation.

DELIBERATION N°39-2026 FIXATION DES INDEMNISTES DES ELUS

Vu :

le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24 ;
le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 20 mars 2026 ;
la strate démographique de la commune;

Considérant :

qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjointes ;

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : Indemnité du Maire

L'indemnité de fonction du Maire est fixée à 33.8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème prévu par le Code général des collectivités territoriales, correspondant à la strate démographique de la commune.

Article 2 : Indemnités des Adjointes

L'indemnité de fonction des Adjointes est fixée à 12.87 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Article 3 : Indemnités des conseillers délégués

Une indemnité de fonction peut être attribuée aux conseillers municipaux délégués, dans la limite de l'enveloppe globale, fixée à 6.44 %.

Article 4 : Date d'effet

Les présentes indemnités prendront effet à compter de la date d'installation du conseil soit le 20 mars 2026.

Article 5 : Inscription budgétaire

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal au chapitre 65.

DELIBERATION N°40-2026 FIXANT LES COMMISSIONS COMMUNALES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-22 et suivants,

Considérant qu'il convient de constituer des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : Création des commissions municipales

Il est créé les commissions municipales suivantes :

Commission CCAS
 Commission VOIRIE avec 3 sous-groupes
 Commission Gestion du personnel
 Commission Ecole
 Commission Culture et Jeunesse
 Commission Finances
 Commissions Espaces verts, illuminations, évènementiel, nuisible
 Commissions Relations commerce, associations, artisanat et activité économique
 Commission Communication
 Commission Travaux
 Commission Assainissement
 Commission Cimetière
 Commission Syndicat mixte
 Commission SMAEP
 Commission COPIL

Article 2 : Composition des commissions

Les commissions sont composées comme suit :

☞ Commission CCAS

Prezelin Magali, Desble Nadège, Chevreuil Loïc, Cottureau Karen, Benoist Mélanie, Raveneau Angélique

☞ Commission VOIRIE

Desble Nadège, Tireau Guillaume, Collin Hubert, Pinson Daniel

- ▢ 1er sous-groupe : Voirie communale : Jaries Christian
- ▢ 2ème sous-groupe : Voirie Aménagement : Rocheteau Emmanuel
- ▢ 3ème sous-groupe : Voirie Sécurité routière : Aubel Anne-Charlotte

☞ Commission GESTION DU PERSONNEL

Aubel Anne-Charlotte ; Desble Nadège, Chevreuil Loïc, Cottureau Karen, Benoist Mélanie, Bouvet Mathieu, Collin Hubert

- ▢ Gestion du personnel technique : Tireau Guillaume

☞ Commission ECOLE

Benoist Mélanie, Chevreuil Loïc, Cottureau Karen, Raveneau Angélique, Aubel Anne-Charlotte, Dubreuil Elyse-Pierre

☞ Commission CULTURE ET JEUNESSE

Cottureau Karen, Desble Nadège, Benoist Mélanie, Lossev Vera, Raveneau Angélique

☞ Commission FINANCES

Hullin Jérôme, Jaries Christian, Moreau Sébastien, Cottureau Karen, Dubreuil Elyse-Pierre, Anne-Charlotte Aubel

☞ Commission ESPACES VERTS, ILLUMINATIONS, EVENEMENTIEL, NUISIBLE

Tireau Guillaume, Bouvet Mathieu, Rocheteau Emmanuel, Langlais Eliane, Crépin Juliette

☞ Commission RELATION COMMERCE ET ASSOCIATION, ARTISANAT, ACTIVITE ECONOMIQUE

Aubel Anne-Charlotte, Desble Nadège, Chevreuil Loïc, Hullin Jérôme, Raveneau Angélique, Crepin Juliette, Langlais Eliane

👉 Commission COMMUNICATION

Raveneau Angélique, Desble Nadège, Chevreuil Loïc, Cottureau Karen, Lossev Vera, Crepin Juliette, Langlais Eliane

👉 Commission TRAVAUX

Chevreuil Loïc, Pinson Daniel, Collin Hubert, Rocheteau Emmanuel, Moreau Sébastien, Tireau Guillaume, Bouvet Mathieu

👉 Commission ASSAINISSEMENT

Rocheteau Emmanuel, Tireau Guillaume, Jaries Chrétien, Moreau Sébastien, Pinson Daniel

👉 Commission CIMETIERE

Prezelin Magali, Tireau Guillaume, Benoist Mélanie, Moreau Sébastien, Pinson Daniel, Hullin Jérôme

👉 Commission SYNDICAT MIXTE

Aubel Anne-Charlotte

👉 Commission SMAEP

Prezelin Magali

👉 Commission COPIL

Tireau Guillaume, Jaries Christian

Article 3 : Fonctionnement

Les commissions sont présidées de droit par le Maire. Elles peuvent désigner un vice-président lors de leur première réunion. Les vice-présidents de chaque commission ont été désignés et sont :

CCAS Magali PREZELIN

VOIRIE Nadège DESBLE

- Voirie Communale : Christian Jariès

- Voirie Aménagement : Emmanuel Rocheteau

- Voirie sécurité routière : Anne-Charlotte Aubel

Gestion du personnel Anne-Charlotte Aubel

- Gestion du personnel technique : Guillaume Tireau

Ecole Mélanie Benoist

Culture et Jeunesse Karen Cottureau

Finances Jérôme Hullin

Espaces verts Guillaume Tireau

Relation Commerce Anne-Charlotte Aubel

Communication Angélique Raveneau

Travaux Loïc Chevreuil

Assainissement Emmanuel Rocheteau

Cimetière Magali Prezelin

Syndicat mixte Anne-Charlotte Aubel

SMAEP Magali Prezelin et Nadège Desble en suppléante

COPIL Guillaume Tireau et Christian Jariès

Article 4 : Rôle

Les commissions ont un rôle consultatif. Elles instruisent les dossiers relevant de leur domaine et émettent des avis à destination du Conseil municipal.

DELIBERATION N°41-2026 FIXANT LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES**Vu :**

le Code général des collectivités territoriales,
 les statuts de la communauté de communes du Pays Fléchois,
 la nécessité de désigner des représentants au sein des commissions communautaires,

Considérant :

que la commune doit être représentée dans les différentes commissions communautaires,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE

de désigner à l'unanimité les élus suivants pour siéger au sein des commissions communautaires :

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES	
Développement économique	Anne-Charlotte AUBEL
Aménagement du territoire	Anne-Charlotte AUBEL
Environnement	Magali PREZELIN
Transition numérique	Magali PREZELIN
COFIL	Guillaume TIREAU et Christian JARIES
Personnel	Nadège DESBLE
Déchetterie	Loïc CHEVREUIL
Jeunesse et sport	Karen COTTEREAU
Culture et communication	Mélanie BENOIST
Finances	Christian JARIES
Voirie	Christian JARIES

CLOTURE DE SEANCE 21H10

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL 2 AVRIL 2026 – 20H00 – SALLE ROBERT TRIBONDEAU
